L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1861.

J. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, G. HARDY, } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,

VENDREDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Leaumont, Blache & Co, 49 Chartres—Habillements d'hiver, chemises.
Par B. Turpin, 25 Vieille Levée—Vins, huile, vermouth, eau-de-vie, etc.
Par N. Vignié au coin des rues St-Philippe et Claiborne—Meubles.

La petite monnaie.

Le public n'a fait encore [illegible] pour remplacer les Bons du trésor sur le même pied que les billets de banque et la [illegible] que l'on ait éprouvé depuis la proclamation du gouverneur a consisté dans le manque de petite monnaie. Il eût été facile de prévoir à l'avance ce qui est arrivé et d'en [illegible] le remède en même temps que le mal, en mettant, le jour même, dans la circulation des billets de banque de une, deux et trois piastres. Bien que pris tardivement, cette mesure, adoptée par deux des banques de la Nouvelle-Orléans nous paraît préférable à tous les moyens proposés jusqu'à ce jour.

Il y avait, en effet, à la Nouvelle-Orléans, lors de la proclamation, il a été lancée, plusieurs millions d'espèces d'argent. L'abondance du numéraire en argent était si grande sur place, en temps ordinaire, que les banques refusaient de recevoir plus de dix piastres à la fois, en paiement ou en dépôt. Or, la meilleure manière de forcer ce numéraire à reparaître est de le remplacer par des billets de faible valeur. Avec des billets d'une piastre, la difficulté de se procurer du change sera diminuée des quatre cinquièmes, et nous croyons même qu'au bout d'une ou deux semaines les espèces d'argent reparaîtront en abondance. On pense que dans quelques jours la Banque de la Louisiane et celle de l'Etat seront à même de commencer leur émission. D'ici là, on a proposé de faire mettre en circulation par les banques des moitiés de leurs propres billets, chaque moitié devant porter la double signature du président et du caissier. On aurait ainsi des billets de deux piastres et demie dès à présent en circulation.

L'émission de billets de banques de faible valeur est cent fois préférable à l'émission de bons de la ville. Ils offrent les mêmes garanties que les autres billets de banque, ils émanent d'institutions solidement établies et sont toujours représentés par des espèces ou des valeurs en portefeuille à courte échéance. Il y avait, au contraire, à la création de bons de la ville de sérieuses objections. On proposait de lancer sur la place pour 500,000 piastres de papier qui aurait tout simplement servi à faire acquitter des dettes de la ville en avance par le public. Dans un moment comme celui où nous sommes il faut n'avoir recours qu'à une mesure qui donne pleine satisfaction à l'anxiété générale et qui offre des garanties si claires qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur la nature de l'opération.

Aussi nous sommes compris la création d'une caisse centrale où sous la surveillance de la ville, ou bien sous la responsabilité des banques, on eût pu changer tous les billets de banques ou bons confédérés de cinq piastres contre des billets de 25 et 50 cents, une, deux et trois piastres, à la condition que les billets de cinq piastres restassent dans cette caisse pour représenter la valeur des petits billets mis en circulation et servir à les racheter plus tard. C'est précisément là la nature de l'opération que vont exécuter les deux banques de l'Etat et de la Louisiane, par l'émission de billets de 1, 2 et 3 piastres, qu'ils échangeront contre leurs propres billets de cinq.

Bien qu'il soit à regretter qu'on n'ait pas de valeurs au-dessous d'une piastre, nous pensons, cependant, qu'il serait inopportun, actuellement, d'émettre des Bons de ville et de multiplier ainsi à propos les différentes espèces de papier-monnaie. Avec des billets de une, deux et trois piastres et les coupures de billets de deux piastres et demie on arrivera à se trouver dans des conditions à peu près normales. Les boulangers et les laitiers émettent déjà des petits bons, les épiciers et les bouchers pourront en faire autant. Ceux qui occuperont en ce moment les coupures les remettront d'eux-mêmes en circulation dès qu'ils ne pourront plus spéculer sur des escomptes illicites.

Nous avons reçu de nombreuses communications ou suggestions au sujet de cette question de la monnaie, et on nous a signalé beaucoup d'abus individuels. Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer dans l'examen des diverses suggestions qui ont été faites et dont la plupart ne méritent même pas l'honneur d'une discussion. Quant aux plaintes personnelles nous ne pouvons nous en occuper. Le mal est inévitable pendant quelques jours encore, et c'est au public lui-même qu'il appartient de prendre note des exactions dont il est victime de la part de quelques individus peu scrupuleux. Mais il est quelquefois très-difficile de distinguer entre celui qui suit les lois de la prudence ou de la nécessité et celui qui se livre à une spéculation coupable sur les espèces.

Les moitiés de billets de banque.—Il a paru dans le *Delta* d'hier soir une communication, dans laquelle on propose que les quatre banques à chartes coupent leurs billets de $5 en deux, de façon que chaque moitié représente $2 50. Ces moitiés, dit l'auteur du communiqué, ne tarderaient pas à circuler librement avec la garantie des règlements qui imposent à ces banques d'avoir toujours une réserve suffisante en espèces.

A l'appui de cette proposition, on rappelle que les banques ont toujours eu l'habitude de reconnaître les moitiés de billets qu'on leur présentait, et il ajoute que cet arrangement temporaire serait d'une grande utilité en attendant que les Banques eussent le temps de préparer leurs petits billets.

Le papier à billets de banque est très rare, il est difficile de s'en procurer, et les banques qui n'ont pas de planches gravées ne peuvent en faire exécuter ici.

La suggestion proposée ne pourrait s'appliquer aux banques libres parce que la signature de l'Auditeur n'est que d'un côté de leurs billets et qu'il ne pourrait reconnaître la moitié non signée par lui lorsqu'il s'agirait de supprimer les billets.

Nous approuvons, quant à nous, cette mesure et nous demandons qu'elle soit mise à exécution dans le plus bref délai.

L'Acte de séquestration.—M. Benjamin, avocat général des Etats Confédérés, vient de rédiger des instructions pour les receveurs chargés de poursuivre l'exécution de l'acte de séquestration. Le paragraphe 2 de ces instructions donne à l'acte une interprétation qu'il nous paraît important de rendre publique. On considérera comme ennemis étrangers non seulement les citoyens des Etats Unis, mais encore les étrangers qui ont un domicile ou un établissement dans ces Etats; voici le texte de ce paragraphe.

Les personnes ci-après désignées tombent sous l'application de la loi comme ennemis étrangers:

1. Tous les citoyens des Etats-Unis excepté, &c;

2. Toutes les personnes qui ont un domicile dans les Etats avec lesquels ce gouvernement est en guerre, qu'elles soient ou non citoyens de ces Etats, ainsi les sujets de la Grande Bretagne, de la France et d'autres nations neutres qui ont un domicile ou font des affaires ou trafiquent dans les Etats qui sont en guerre avec cette Confédération sont des ennemis étrangers d'après la loi.

Nous supposons que cette disposition donnera lieu à de nombreuses réclamations de la part des sujets anglais et français. Si leurs gouvernements désirent présenter ces réclamations au gouvernement des Etats Confédérés, il sera indispensable qu'ils envoient des agents accrédités à Richmond, ce qu'ils ont *négligé* de faire jusqu'à présent.

Les nouvelles du Kentucky.—L'invasion du Kentucky par les armées belligérantes est maintenant complète. Les fédéraux ont occupé Louisville, Paducah et ont des camps dans l'est de l'Etat; ils viennent en outre de débarquer sept mille hommes au-dessus de Columbus pour attaquer cette ville, occupée par les Confédérés. Ces derniers outre Columbus ont occupé Mayfield dans l'intérieur et à l'heure où nous écrivons ils doivent être en possession de la vallée Hazlerough, position stratégique très importante à 34 milles au-dessous de Louisville. De nouvelles troupes viennent d'entrer du Tennessee dans le Kentucky et la plus grande partie du chemin de fer de Nashville à Louisville est au pouvoir des confédérés. Dans toutes les parties du Kentucky qu'ils ont occupées jusqu'à présent, nos troupes ont été accueillies par les habitants comme des libérateurs et sont accompagnées de Kentuckiens se rangeant sous nos drapeaux. Le général Johnston a envoyé au gouverneur [illegible] un [illegible] pour lui demander d'envoyer au Kentucky toutes les troupes et les armes dont il pourra disposer.

On s'attend à des engagements sur deux points, d'un côté par [illegible] à Maldraugh, de l'autre à Columbus ou à Paducah. Une victoire peut mener nos troupes à Louisville en un seul jour.

Par le Télégraphe.

DEPECHES FRANÇAISES DE L'ABEILLE

DEPECHES DE L'APRES-MIDI

Nouvelles importantes du Kentucky.

[illegible]

Sidney Johnson à Columbus.

Memphis, 18 sept.—Les Confédérés ont, sans aucun doute, occupé aujourd'hui le colline Muldrow dans le Kentucky. Le général Buckner, avec ses bons soldats du Kentucky, doit rendre bientôt [illegible] et disputera sans doute la possession de cette position stratégique par une bataille.

Un corps considérable de troupes du Tennessee est arrivé hier à Bowling Green.

Le général A. Sidney Johnston est arrivé à Columbus et a pris en main la direction des opérations militaires.

On rapporte que sept mille fédéraux ont débarqué à neuf milles au dessus de Columbus dans l'intention de tenter une attaque contre cette place.

A quand la levée du blocus.—M. Meredith Calhoun vient d'arriver dans l'Alabama, de Paris où il a passé les douze derniers mois. Il assure que l'opinion publique en Angleterre et en France est en faveur de la reconnaissance du gouvernement confédéré surtout depuis la victoire de Manassas. Lorsqu'il est passé à Londres, M. Yancey lui a dit qu'il espérait que la levée du blocus par l'Angleterre et la France aurait lieu entre le 15 octobre et le 15 novembre au plus tard.

Désertion d'une compagnie a New York.—Une sérieuse révolte a éclaté dans le régiment des New York Rifles au camp de la Pointe Vittest il y a quelques jours. Une compagnie entière avait résolu à l'instigation du capitaine Cresto qui la commandait de déserter en masse pour aller rejoindre un autre régiment. Le soir environ 60 hommes ayant à leur tête le capitaine Cresto sortirent du camp, mais ils furent arrêtés par une garde que le colonel Lagendre avait postée sur la route. A la suite d'une altercation, un coup de pistolet étant parti accidentellement du côté des déserteurs, la garde fit feu, en tua deux et en blessa cinq. Le reste prit la fuite, mais le lendemain Cresto et plusieurs de ses hommes furent arrêtés dans les rues de N. York.

Le vainqueur du général Lyon.—Un nègre appartenant au capitaine John Griffith se trouvait au plus fort de la mêlée à la bataille de Oak Hill, lorsqu'il vit un officier ennemi monté sur un grand cheval gris qui agitait son chapeau. Il vise sur lui et l'officier tombe. D'après la description donnée par le nègre, ce doit être le général Lyon qu'il a tué. Voilà comment les nègres du Sud savent défendre leurs maîtres et leur pays et comment ils reçoivent leurs prétendus libérateurs. Ce même nègre voyant son maître blessé à la jambe, le chargea sur ses épaules et l'emporta en lieu de sûreté.

Le général Sidney Johnston.—Le général A. Sidney Johnston, le nouveau commandant en chef des forces confédérées dans la vallée du Mississippi, a dû partir de Nashville pour Columbus le 17 courant.

Théatre d'Orléans.—Dimanche les zouaves français donneront leur avant-dernière représentation avant de partir pour Richmond et le théâtre de la guerre. A la demande générale du public, ils donneront pour la seconde fois *Les Folies dramatiques* qui ont obtenu dimanche dernier un succès de fou rire. Le spectacle se composera en outre de de la première représentation des *Grenadiers de la République* drame vaudeville en deux actes rempli d'intérêt. Enfin la soirée sera terminée par la grande Apothéose de la Confédération du Sud, la France, l'Espagne et l'Angleterre y seront représentées. Dans ce tableau figureront plus de 60 personnages. La composition de ce spectacle est aussi bien que l'annonce du prochain départ des zouaves attirera la foule à la salle d'Orléans.

Retour de prisonniers.—Un drapeau parlementaire est arrivé hier après-midi à deux heures de la forteresse Monroe, dit le *Day Book* de Norfolk du 13. Une escorte accompagnait les prisonniers suivants qu'on renvoyait au Sud:

Mme William C. Bosshall, de Norfolk, mesdames Phillip et Davis et Mlle Phillip de Richmond; Mme Geby, Mlle Kean et Mme Kean et deux enfants de Savannah; et trois soldats confédérés blessés à Cheat Mountain. Tous ces prisonniers parlent avec enthousiasme de la manière dont ils ont été traités par le peuple de Baltimore en passant par cette ville. Les soldats surtout étaient l'objet des attentions générales; les mains se tendaient vers eux sur leur passage et des anneaux ou des pièces d'or leur étaient remis comme marques de sympathie. On les combla d'habillements de tout genre, &c., &c.

Avec les prisonniers est arrivé un sac contenant des lettres des prisonniers pris au fort Hatteras adressées à leurs amis du Sud et un paquet de lettres du Nord pour les prisonniers fédéraux.

Une déroute de yankees.—Un correspondant du *Richmond Dispatch* décrit ainsi un combat qui a eu lieu à Lewesville:

Mason's Hill, comté de Fairfax, 13 septembre: Les forces Confédérées placées à Mason's Hill près d'ici ont eu un engagement avec les Yankees à Lewesville à 5 milles au Nord-Ouest de cet endroit.

Le colonel J. E. B. Stewart n'avait que 300 hommes sous son commandement avec deux pièces de l'artillerie Washington. Avec ces forces il a mis en fuite trois régiments de fédéraux assistés de 200 hommes de cavalerie et de huit pièces de canon, et il les a chassés devant lui à un mille sur la route qui conduit au pont de chaînes. Six Yankees ont été tués et 4 faits prisonniers sans aucune perte du côté des Confédérés. Les Yankees décampèrent en jetant des fusils, des chapeaux, des sacs le long de la route *à la mode de Manassas*; et ils ne se sont arrêtés que derrière leurs retranchements près de Washington. Ils ont dû être tellement exaspérés qu'on suppose qu'ils vont revenir en force attaquer nos positions; nous sommes prêts à les recevoir.

Population de France.—D'après le dernier recensement fait par les agents du gouvernement français, la population de Paris s'élève à 1,700,000 âmes. En 1789 Paris ne contenait que 650,000 habitants, en 1817 713,966; en 1841 935,261 et en 1851 environ un million. Ainsi Paris renferme actuellement près d'un vingtième de la population de la France qui est de 36 à 37 millions. C'est un état anormal et l'on peut dire que la France est menacée d'apoplexie si le mouvement de contraction vers la tête continue.

CHRONIQUE LOCALE.

Recorder [illegible].—Jacob Lewis a été [illegible]

[illegible]

La Loi Martiale.—Les officiers supérieurs des différents corps de milice de la ville se sont assemblés hier soir, à la caserne des Gardes d'Orléans, pour délibérer sur l'insuffisance des lois qui régissent la milice, et ils ont unanimement résolu de présenter un mémoire à S. E. le Gouverneur Moore, pour lui recommander de proclamer la loi martiale ou un conseil quelconque à la milice de l'Etat.

GILDAS,

PAR M. FRANCIS WEY.

Le roman semble prendre, de jour en jour, une importance plus décidée dans notre littérature: il devient la forme littéraire préférée, celle sous laquelle les plus sérieux s'y essayent ou du moins l'essayent.

Je le comprends: ces événements imaginaires, revêtus de toutes les apparences de la vérité; ces enchaînements de causes et d'effets, cette succession d'aventures se développant ingénieusement, de manière à nous montrer dans l'histoire d'un autre l'histoire de notre propre cœur; ces récits mêlés de portraits, ces descriptions de paysages, mariées aux réflexions du moraliste et du philosophe, tout cela aide à expliquer, et la vogue croissante et la popularité de plus en plus étendue.

M. Francis Wey, président, l'allais dire habituel, tant nous aimons à le renommer,—de la Société des gens de lettres, inspecteur général des archives de France, trouve encore le temps de se délasser de ces importants mais arides travaux en écrivant parfois un roman; et il a cet avantage sur ceux qu'une production incessante et continue rive à la tâche, de n'en point faire un métier, et, par cela même, d'y trouver un repos, une distraction et un charme, parce qu'il ne prend la plume qu'au moment où l'idée choisie, longtemps portée dans sa pensée, considérée sous tous ses aspects, méditée dans tous ses développements, est arrivée juste à point, pareille au fruit mûr, prêt à quitter la branche. Ainsi naquirent, il y a déjà quelques années, *Christian* et le *Bouquet de cerises*; ainsi vient de naître encore le roman nouveau de M. Francis Wey, *Gildas*, qui, à tous les mérites de ses aînés, ajoute encore une recherche plus grande, un soin plus constant de la forme et une portée générale de plus en plus accusée chez l'auteur.

Le roman de *Gildas*, pris dans le plein courant de la vie sociale contemporaine, débute d'une façon charmante par quelques pages qui ne sauraient manquer de réveiller beaucoup et de bien chers souvenirs dans plus d'un cœur dont la poésie et l'idéal ne semblent plus aujourd'hui la préoccupation dominante. C'est que cet aimable livre débute par les pages émues et frémissantes de la vingtième année, et que plus d'un parmi ceux de ses lecteurs arrivés aujourd'hui au plus haut sommet de la fortune et des honneurs, tourne encore ses yeux avec une heureuse et touchante émotion vers ces années de laborieuses épreuves, de misères souvent portées, parce qu'on avait pour les consoler le radieux sourire de l'espérance, et les privations même se changeaient en bonheur, parce que tout est bonheur à vingt ans, où l'idéal dont rien n'avait encore découragé la soif généreuse remplaçait si bien les réalités trop absentes.

"Oh! l'heureux temps où j'étais malheureux!" chantera-t-on plus tard, quand déjà les jours de la maturité, dorés par le succès, auront succédé aux fraîches matinées de ce printemps de la jeunesse, qui passe, hélas! sans retour.

Ils sont donc trois, Gildas et deux compagnons, qui mangent à belles dents le pain bénit de la jeunesse pauvre et laborieuse, labeurs et pauvretés qui seront plus tard la source de nos meilleures joies, à la seule condition qu'ils n'aient entamé ni notre conscience ni notre cœur. Il faut voir avec quelle insouciance ardeur, avec quelle sublime confiance ils s'élancent vers l'avenir!

Disons toutefois que la lutte ne sera si longue ni méritoire, car on de nos personnages, Gildas, le héros du livre, enrichi le premier par un héritage soudain et inattendu, enrichit à son tour ses deux amis.

Ici M. Francis Wey a montré beaucoup de finesse, de tact et de délicate observation dans l'étude des différents effets de la fortune sur ces trois personnages. Tandis qu'elle le rend Gildas meilleur, elle corrompt au contraire ses deux amis. C'est qu'en effet nous ne sommes pas tous dignes d'être riches et les âmes que la nature n'a pas fortement trempées ont bien vite fait de ployer sous le faix doré.

Combien des bienfaits de leur ami, assez aveugle pour faire un testament en leur faveur, assez imprudent pour le leur dire, ces odieux personnages souhaitent n'avoir qu'un but, c'est de prouver qu'ils en étaient indignes. Non seulement ils méconnaissent la mort de leur ami, qu'ils croient atteint d'une maladie mortelle, mais ils s'efforcent encore d'aider la nature, qui semble y mettre trop de ménagement. Peut-être ici la note du mal est-elle quelque peu forcée; mais héros de roman devenant des héros de cour d'assises, et il y a toujours là, selon moi, une sensation désagréable.

Gildas cependant n'est pas de force à porter une pareille épreuve. Cette âme, délicate et tendre, faite pour les sentiments honnêtes et purs, recevant un contre-coup terrible de l'ingratitude de ses amis, et il se meurt de l'envie qu'ils ont de le voir mourir.

Mais, si l'amitié tue Gildas, l'amour est là pour le sauver. Une jeune et charmante enfant le voit, le comprend, ou plutôt le devine avec cette intuition merveilleuse, qui est, pour ainsi dire, le génie des femmes. A partir de ce moment, on peut prévoir que Gildas sera sauvé: il ne l'est point encore, car le coup a été terrible; mais l'œuvre de la guérison commence.

Dans le récit de cette cure par l'amour, M. Francis Wey a déployé les qualités les plus exquises du romancier. Tous les secrets des jeunes cœurs sont là, finement analysés, détaillés avec une naïveté et une grâce auxquelles les artistes désarmés n'a que des éloges à donner.

Toute cette dernière partie est fort heureusement encadrée dans les plus beaux paysages et les plus variés de notre chère Bretagne, et ce charme infini de la nature, qui s'ajoute ainsi à l'émotion du sentiment humain, complète merveilleusement l'impression générale du roman. Cette impression, il faut bien l'avouer, est assez triste, ce qui prouve peut-être qu'elle est juste, car les vrais observateurs ne sont jamais gais.

On ne croit guère à l'amitié quand on a lu le livre de M. Francis Wey, et, en tournant la dernière page, plus d'un homme arrivé sur les fatales limites de la seconde jeunesse, sera tenté de se dire avec le héros d'une des plus ravissantes comédies du marquis.

"Je ne crois qu'à l'amour qui n'est plus fait pour moi"

Mais ces lecteurs mélancoliques n'en sont pas moins charmants, et, malgré ces conclusions, je ne doute point que le livre de M. Francis Wey, écrit avec sobriété et fermeté, d'une vive allure, et tout rempli de mots heureux, ne lui donne autant d'amis que de lecteurs.

LOUIS ENAULT.

Rivalité d'artistes.—MM. Mayer et Pierson, photographes distingués, ont leur atelier sur le boulevard des Capucines: mais ils ont loué sur le boulevard des Italiens, au coin du passage Mirès, une petite boutique; et là, sur un large mur, ils ont exposé aux regards du public qui se presse en cet endroit leurs plus belles photographies. Quant à la boutique elle-même dont ils n'avaient que faire, ils l'ont sous-loué à un opticien, M. Mestrelin, à qui ils ont imposé l'obligation de l'ouvrir le matin aux heures d'usage, de l'éclairer le soir d'une manière très complète et de ne la fermer qu'au moment de la fermeture des magasins. M. Mestrelin, en outre, ne devait sous louer qu'avec le consentement exprès et par écrit de MM. Mayer et Pierson; mais, nonobstant cette interdiction et avec l'autorisation tacite, paraît-il, de ses bailleurs, il a installé successivement dans les lieux divers sous locataires. Celui qui occupe aujourd'hui la boutique est M. Galopeau, pédicure de son état, et ayant son cabinet sur le boulevard de Strasbourg.

Mais M. Galopeau, lui aussi, a voulu faire appel au public élégant; il a donc établi, dans la boutique du boulevard des Italiens, le dépôt d'un merveilleux remède, d'un spécifique sans pareil contre les cors; et, pour frapper les yeux des passants, il a placé derrière les glaces de la devanture un tableau mécanique et animé, représentant un pédicure dans l'exercice de son art; deux poupées articulées figurent: l'une M. Galopeau lui-même, sans doute armé de son instrument; l'autre, une dame qui a des cors; le pédicure tient dans sa main le pied de sa cliente qu'il cherche à rassurer, car elle a peur de l'opération; mais un instant suffit au praticien pour enlever le cor, et sans douleur. Aussi, une moins habile, mais plus heureux que Bilboquet, d'illustre mémoire, voit-il sa cliente soulagée et reconnaissante, le remercier, et lui dire que, pour elle aussi, l'opération a été sans douleur.

MM. Mayer et Pierson n'ont pas vu ce petit drame automatique du même œil que le public qui s'amuse devant la boutique de M. Galopeau; ils ont même pensé que leur exposition photographique devait souffrir de ce voisinage, et ils ont demandé par la justice d'ordonner l'expulsion immédiate du pédicure dont ils n'avaient pas d'ailleurs autorisé l'entrée dans les lieux; à l'appui de leurs prétentions ils allèguent que la boutique est presque toujours ouverte trop tard et fermée trop tôt, et qu'en outre son éclairage est insuffisant.

M. Mestrelin et ses sous-locataires successifs, mis en cause, contestant la réalité de ces griefs, ils soutiennent qu'à défaut d'un consentement exprès et par écrit, MM. Mayer et Pierson ont donné aux diverses sous-locations une approbation tacite; en tous cas, c'est à M. Galopeau, qui occupe actuellement la boutique, à répondre des faits dont se plaignent les demandeurs.

M. Galopeau proteste contre les allégations de MM. Mayer et Pierson: à huit ou neuf heures du matin au plus tard, sa boutique est ouverte; elle n'est fermée le soir qu'après dix heures; un bec de gaz avec réflecteur concentre la lumière sur la galerie photographique des bailleurs. Pourront-ils parler sérieusement de la prétendue concurrence que leur ferait le tableau de M. Galopeau? Qu'y a-t-il de commun entre des œuvres d'art,—car MM. Mayer et Pierson se croient sans doute des artistes,—et de petites poupées automatiques? Loin de se nuire, les deux exhibitions ne peuvent que profiter de leur rapprochement; car, après avoir regardé l'une, le public voit l'autre.

Le tribunal, sur les plaidoiries de Me Fréville, avocat des demandeurs, et de Mes Deblais, Delasalle, Blanche et Octave Falateuf, avocats des défendeurs, considérant d'une part que MM. Mayer et Pierson ont approuvé au moins d'une manière tacite la sous location; que d'autre part, s'il y a eu quelques infractions aux clauses du bail, il n'en est résulté qu'un préjudice peu considérable, maintient la sous-location à M. Galopeau; dit que ce dernier sera tenu de laisser sa boutique ouverte de huit heures du matin à onze heures du soir et d'éclairer au gaz le tableau photographique des demandeurs, et le condamne aux dépens pour tous dommages-intérêts.

—M. Duchâtel, inspecteur des travaux du Rhin à Colmar, vient d'obtenir un congé pour aller étudier, sur place, à Suez, le projet de construction d'un bassin de radoub qui lui est demandé par la compagnie des messageries impériales, en vue, dit-on, de l'entreprise qu'elle a faite du service de correspondance entre la Chine, les Indes et la France.

—Le *Messager du Midi* signale un cas d'empoisonnement involontaire de quinze personnes. Des sœurs garde malades de Cette ont dans leur établissement un jardin, dans lequel une plante très verte et très abondante, qui avait poussé spontanément, toute leur vue par sa fraîcheur, et leur donna la funeste idée d'en faire la soupe.

C'était tout simplement de la *belladona*, qui est, comme on sait, un poison très actif. Aussi toutes les sœurs qui avaient goûté de ce potage éprouvèrent-elles bientôt les effets habituels de ce violent narcotique; délire, dilatation de la pupille, crampes d'estomac, nausées, etc. Heureusement que des vomitifs administrés à propos ont dissipé ces fâcheux symptômes et éloigné tout danger.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

(SUITE)

—Pourtant, reprit le seigneur Zuniga, essayez de le retenir encore……jusqu'à demain.

—Impossible.

—Vous avez toute-puissance sur lui, vous qui avez entraîné le secrétaire, le fidèle du ministre Villeroy à nous livrer une copie des dépêches secrètes du cabinet.

—On domine ce jeune homme au nom de la religion, grâce au fanatisme qui remplit son âme.

—Et c'est par là que vous l'avez séduit?

—J'ai agi sous l'influence de mon père.

—Pour servir ses desseins.

—Et les vôtres, don Balthazar.

—Maintenant ce secours qui nous était si précieux est donc perdu?

—Puisque vous le savez……Un réfugié politique, le sieur Rafis, a eu connaissance à Madrid de la soustraction de ces papiers qui vous sont livrés ici et que vous faites passer à votre gouvernement. Voulant à tout prix rentrer en France, Rafis a pensé à faire acheter sa réintégration par un grand service rendu. Il est parti dans le dessein de découvrir au ministre la trahison de son secrétaire, le malheureux Etienne, il est accouru; il est à Paris.

—Etienne a dû l'apprendre le premier en ouvrant les correspondances.

—Sans doute; il a supprimé l'avis donné par la police à ce sujet, mais il n'a pu supprimer le dénonciateur, qui est ici aujourd'hui, qui sera demain chez le ministre.

—Maudite entrave!

—Et c'est d'un crime de haute trahison qu'il s'agit.

Mademoiselle de Montbarre se tourna vers le capitaine, répondant à l'instant son divin sourire

—Comment, M. de Rosny, dit-elle, vous n'avertissez pas que votre le bourgeois et sa femme qui dansent le quadrille avec le verre et la bouteille?

—Ah! dit Georges, c'est que je ne le voyais pas moi-même.

—Maintenant, voici les gens de justice qui arrivent: le conseiller de la cour des aides, le sergent, le commissaire……Mon Dieu! comme ils sont laids!

—C'est le costume de la justice.

—Ils demandent *la taille du roi*……*le roi a cinq pieds six pouces*……Dans leurs grosses bêtises, combien ces artistes mettent de vérité et de finesse.

—De l'argent, il n'y en a plus……les bourgeois ont bu jusqu'à leur dernier rouge liard……On veut saisir les beaux affiquets de monsieur et de madame.

—Bien……la femme se jette sur le bahut qui les enferme……Mais puisqu'il ne reste plus rien des habits ni du reste, c'est le diable qui va se trouver au fond du coffre.

Un instant après, la jeune duchesse glissa encore quelques mots cependant à l'ambassadeur.

—Vous le voyez, don Balthazar, dit-elle, les minutes sont comptées.

—Pourtant, dit le seigneur Zuniga, il nous faut encore le courrier de demain. Il nous faut……C'est justement celui par lequel on pourra me voir si après la mort d'Elisabeth d'Angleterre, l'alliance de la France est la même avec Jacques premier, son successeur, si les négociations avec l'Autriche et la Hollande réussiront ou non……Enfin, c'est la mesure de ce qu'a de force le règne de Henry IV: il faut bien en juger.

—Cependant Etienne ne peut se livrer.

—Sortent, vrai Dieu! qu'il ne nous livre pas nous-mêmes! ce qu'il pourrait arriver avec ses aveux s'il était pris!

—Ce qui serait même fort probable.

—J'ai réfléchi. Le ministre ne reçoit pas tous les jours. Il est impossible que dénonciateur Rafis obtienne une audience de lui. Qu'Etienne diffère son départ de vingt quatre heures, qu'il nous transmette la copie des principales pièces, et le soir même je lui donnerai un courrier qui l'emmènera hors de France.

—Et en lieu sûr?

—Oui……il faut que le lieu soit bien sûr……et pour lui et pour nous, dont un éclat funeste dévoilerait les projets.

—Eh bien! seigneur Zuniga, je tenterai de le décider.

—Bientôt?

—Je dois le voir ce soir à l'instant de son départ.

—Alors, vous devez réussir, belle duchesse, pour garder de tout doute le pouvoir souverain de vos charmes.

Et mademoiselle de Montbarre, jouant de l'éventail, et ce remettant à parler français.

—Ah! je disais bien, monsieur de Rosny, voilà le diable……trois grands diables qui sortent du coffre et qui saisissent à la gorge le conseiller de la cour des aides, le sergent, le commissaire……cela va mal!

—Ce qu'il y a de pire, dit Georges, c'est que tout le public va rire de ces fonctionnaires liés tant leur devoir, et prendre le parti de ces bourgeois débauchés et de leurs soldats à deux cornes.

—Que voulez vous……Ils sont si amusants!……

Le Père éternel, en donnant tous les vices au diable, a oublié de le faire ennuyeux……Ah! comme il est perdu aux yeux des hommes!

—Et ce maudit esprit, qui devait se prendre quelque part, c'est peut-être accroché à la robe de la vertu……n'est-ce pas?

—Hélas! cela s'est vu.

—Et l'autre?

—Elle reste toujours séduisante.

—Ah! duchesse, c'est bien mal; le diable est déjà assez fort, et vous vous faites encore de son parti!

Peu d'instants après, le spectacle se termina au milieu des mille saillies qui passaient, en guise de la scène comme le bouquet de la pièce.

Les spectateurs applaudissaient de toutes leurs forces et appelaient avec transport Nicolas Arnould et Marion Poulet.

L'enthousiasme était grand parmi ces gens blasés, usés par tant de luxe, de jouissance, mais vierges des plaisirs de l'intelligence; la philosophie hardie et séduisante les frappait; les saillies, les traits brillants les enchantaient; ils en ressentaient une activité et une chaleur nouvelle en cerveau; c'était pour la première fois que leur esprit s'enivrait.

La duchesse de Montbarre applaudissait avec une joie d'enfant.

Comme, sans y songer, elle s'était un peu soulevée en frappant l'une dans l'autre ses délicates mains finement gantées, ce mouvement la mit plus en vue, et tous les regards de la salle se reportèrent vers elle, en contemplant cette beauté, cette grâce que l'animation du moment vivifiait.

En même temps, les acclamations, les accents d'enthousiasme continuaient. Et on eût dit alors que c'était elle qu'on applaudissait.

La jeune fille, pour se dérober à cette ovation, qu'on sentait plutôt qu'on ne pouvait la définir, s'engagea vivement dans la foule, appuyée sur le bras de M. de Rosny, et disparut aux regards.

VIII

VISITE AU MONASTÈRE.

En sortant de l'hôtel de Bourgogne, la duchesse de Montbarre et M. de Rosny dirigèrent les pas de leurs chevaux vers le couvent des capucins, sur la limite de Paris.

Voici comment cette excursion était amenée:

Les capucins, dont la communauté ne comptait pas moins de cent vingt moines, venaient d'être transférés dans le bâtiment construit pour eux, rue Saint-Honoré; leur ancien monastère, à l'ouest de la ville, et touchant à la muraille d'enceinte qui régnait de la porte Saint-Denis au bastion des Tuileries, allait être démoli. Déjà le marteau en avait enlevé les portes, abattu les grilles; les murs nus, dont rien n'interrompait plus la perspective, étaient ouverts dans toute leur étendue, et un grand nombre de personnes venaient visiter cet intérieur de monastère, intéressant par les ouvrages de sculpture, les fresques et les bronzes qui étaient restés attenants à ses murailles.

Mademoiselle de Montbarre, en sortant du spectacle, avait déclaré vouloir faire cette promenade, et il y avait dans cette jeune fille quelque chose d'impérieux qui empêchait, non seulement de combattre, mais même de discuter ses fantaisies. D'ailleurs, Georges ne pouvait être qu'heureux de satisfaire celle-ci.

Ainsi, un peu avant huit heures du soir, et lorsque le soleil y répandait encore une vive lumière, le capitaine de Rosny et mademoiselle de Montbarre pénétrèrent dans la première cour du monastère, dont le mur de défense était déjà renversé, et de là, passant sous la voûte du principal corps de bâtiment, eurent tout le dédale des salles et jardins ouverts devant leurs pas.

D'élégants visiteurs allaient et venaient dans ces murs fermés au monde depuis plus de cent ans, et portaient un regard curieux dans l'intérieur de la vie monacale.

Des *cicérones*, comme il s'en improvise toujours, décrivaient le luxe et l'abondance qui avaient régné là, et pour l'entretien desquels il suffisait d'envoyer chaque matin quatre frères quêteurs par la ville.

Ils montraient la grande salle du chapitre, célèbre par le combat singulier qui s'y fut livré entre le frère Dorothée, qui accusait le frère Grégoire d'avoir séduit la belle Madeleine Bras de Fer pour l'abandonner après, et le frère Grégoire qui accusait le frère Dorothée de voler les fonds de la communauté pour en faire bombance dans le faubourg; lequel combat fut terminé comme par le *jugement de Dieu*, car les deux champions s'entretuèrent après trois coups.

Un peu plus loin, c'était l'arsenal des moines, où pendaient encore à leurs clous des bassinets à pierre de coq, des cottes de mailles, des épées à deux mains, des arquebuses, toutes les armes qu'on jetait hardiment sur le froc en compagnie du bréviaire, mais que les religieux ne devaient *porter que recelées*, par humilité chrétienne.

L'église, l'une des plus belles des anciens couvents, quoique dépouillée alors de tous ses ornements, gardait encore ses soubassements de muraille, qui étaient des tableaux de l'Ecriture coulées en bronze, ses piliers taillés en figures de saints, avec des corniches formées de petits anges tenant le cœur, la croix ou la palme des bienheureux.

Mais tout le monde allait surtout y considérer le mausolée du capucin *frère Ange*, qui fut dans le monde le duc de Joyeuse, jeté dans le cloître par désespoir d'amour, puis en sortant pour aller combattre et devenir maréchal de France, puis se retirant y ensevelir dans son monastère, et y mourant par excès d'austérités et pratiques dévotieuses.

La jeune duchesse de Montbarre paraissait se réserver vivement dans l'examen des détails les plus pittoresques du couvent. Mais il était entré à l'église, il se manifesta une sorte de malaise et de gêne pénible.

Georges, en remarquant ce changement, l'attribua à la fatigue; il tendit la main à mademoiselle de Montbarre pour monter les degrés de marbre qui conduisaient à la balustrade dont était entouré le monument de Henri de Joyeuse.

Tous deux restèrent un instant appuyés sur cette grille, considérant la statue de marbre placée sur la pierre tumulaire.

La main de la duchesse était restée dans celle de Georges. Le fluide électrique le plus dévorant courait dans ses veines et lui embrasait le cœur. Georges aimait cette femme, presque inconnue de toute l'ardeur d'une âme qui, ayant passé indifférente au milieu des galanteries éphémères de son temps, avait mis des trésors de passion en réserve; il l'aimait à la fois avec tous les feux d'une nature toujours jeune, enthousiaste, poétique, et avec toute la force de ses trente-cinq ans, où les facultés de l'homme sont à leur apogée, pour comprendre la grandeur, l'importance de l'amour le ressentir dans toute sa violence, en devenir le héros ou le martyr.

La duchesse de Montbarre était émue aussi, seulement personne au monde n'eût pu dire pourquoi.

En ce moment, les paroles qu'ils échangeaient étaient bien insignifiantes.

—Voici, disait la duchesse en montrant la figure de frère Ange sur le monument, voici le seul homme qui ait été deux fois grand seigneur et deux fois moine.

—Oui, dit Georges; comme s'il eût voulu expérimenter plus à fond toutes les destinées.

—Si on pouvait le consulter……c'est lui qui en sait le plus long sur la vie du monde et la rejet en Dieu.

—Sans compter qu'il est à présent dans l'autre monde, et connaît le plus grand d'entre les mystères.

Mais tandis qu'ils échangeaient ces différents propos, leurs voix étaient vibrantes d'une émotion intime, profonde; tous les battements de cœur qui retentissaient dans la poitrine de Georges auraient pu être entendus dans ses accents. Un instant après, ils étaient dans le préau du couvent.

La duchesse regarda d'abord avec attention la cendre solaire placé au-dessus de l'entrée du cloître.

Ils avancèrent.

Après une longue tournée dans les dédales de ces murailles, il était naturel de profiter de repos des bancs de marbre sous les bosquets d'arbustes.

Le jour baissait; l'éclat de la lumière atténuée se fondait dans une teinte vaporeuse, qui, en voilant à demi les objets, leur donnait plus de prestige. Le préau, cet endroit le plus retiré au sein de la retraite monacale, ce lieu de sépulture, formé de quatre côtés par les arcades régulières du cloître, destinés aux tombes, ses légers arbrisseaux, aux pierres croulantes, à la végétation déjà abandonnée, dans la teinte vague du soir, avec le charme indéfinissable du rêve.

La duchesse et M. de Rosny se tenaient. Sans qu'ils pussent s'en rendre compte, la passion de Georges donnait à ce premier instant de solitude et de recueillement quelque chose de solennel.

Georges, en promenant ses regards sur ce qui l'entourait, voyait toujours et partout en belle compagne. Comme il était sans vers une plate-bande, d'où une magnifique tige de tubéreuse montait jusqu'à lui, ses yeux restaient particulièrement attachés de ce côté.

—Permettez-moi une question, monsieur de Rosny, dit la duchesse. Etes-vous amoureux de cette fleur? A vous voir la regarder ainsi, on le dirait.

—Il n'y aurait rien d'impossible, dit-il avec un sourire.

—A aimer une tubéreuse?

—Il est des moments……et ce sont peut-être ceux dans lesquels l'esprit est le plus lucide……il est des moments où il semble que l'amour est ce qu'il y a de plus important sur la terre, est la seule raison de vivre.

—Je le crois bien…… mais cette plante?

—Si elle voulait bien se laisser aimer, cette fleur pour moi seul, ne plus ouvrir sa corolle pour un autre……ses vœux trop heureux……le souvenir de ……je ne désirerais pas autre chose.

—Vous la voudriez ainsi?

—Je voudrais être uni à elle……quand ce serait à la condition de partager sa vie éphémère, de tomber et de mourir demain avec elle.

—On ne peut dire plus.

—Cela vous semble de la folie, sans doute?

—Non, ce serait mal de blâmer au hasard ce qu'on ne comprend pas bien.

—Alors, dit Georges avec un vif espoir, c'est que vous n'avez jamais aimé.

—Il est vrai, je n'y ai jamais pensé!

—Eh aujourd'hui?

—Mon Dieu, pas davantage.

En disant cela, la jeune duchesse, un peu troublée par les aveux passionnés qui venaient de lui arriver sous l'adresse de la tubéreuse, se leva et parcourut à pas lents le préau.

Le premier besoin d'une âme éprise c'est de l'épancher en son nom. C'était de se déployer la route, de sortir de……c'est n'ayant lui seul que l'âme de ce cœur bien tendre.

Georges, qui n'avait jamais rien pu être dans l'âme de la jeune duchesse, brûlait de la voir, ne songe pas un point; tous ces deux frémissants de cœur intense……de briser cette statue de marbre pour être au se……de son sein son secret.

Et tandis que tous deux marchaient dans ces galeries de préau, regardant ici et là une tombe sur laquelle une croix de fer mise, un fragment de sculpture détaché de leurs pierres, il répétait sous toutes les formes, plus ou moins déguisées, cette éternelle question de ses espérances et de ses craintes……:

—Avez-vous aimé?……aimez-vous encore?

—Non!……mais cela suffit……répondit à la fin la duchesse avec quelque impatience.

—Le jurerez vous? dit Georges.

—Tant que vous voudrez, assura-t-elle.

Alors Georges, voyant au moment un petit abri de pierre encore entier, couvert d'un……et les marbres l'avait rendu respectable, l'approcha de la main de la jeune fille, en disant:

—Eh bien! jurez-le sur ce christ!

Le pieux symbole avait touché le gant de la duchesse; elle pâlit et frissonna en se rejetant en arrière par un mouvement instinctif plus prompt que la pensée.

Georges laissa retomber le fragment de sculpture, et regarda la jeune fille en retenant avec les traits cette empreinte de souffrance intérieure qu'il avait remarquée à l'église.

Il allait franchement l'interroger sur ce que cet intérieur d'un antique monastère et de ces symboles de mort pouvait avoir pour elle de pénible.

La duchesse ne lui en laissa pas le temps.

Elle venait d'arracher vivement ce qui restait de géraniums dans une urne cinéraire, et les plantant dans une touffe de ses cheveux blonds, elle dit avec un accent de jeunesse, une grâce naïve, un sourire, un regard à rendre Georges fou:

—Regardez-moi; le rouge me va-t-il bien?

Il se tut.

Mais bientôt la duchesse regarda de nouveau l'horloge solaire; l'ombre avec en s'abaissant était fait le cadran.

Elle annonça qu'il était temps de se retirer, en faisant remarquer que presque toutes les personnes attirées dans cette enceinte par la curiosité s'étaient déjà éloignées; et elle rejeta en passant sa coiffure improvisée dans l'herbe pour reparaître.

Georges resta à quelques pas en arrière et remarqua avec passion ces fleurs.

Puis tous deux regagnèrent la première cour, où les attendait leur suite, et reprirent leurs montures.

CLEMENCE ROBERT.

—*La suite au prochain numéro.*—

Décédé hier, à 4 heures P. M. à l'âge de 30 ans, JEAN MARIE ESCUDE, né à Trie, département des Hautes Pyrénées (France). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, à l'encoignure des rues Françaises et Joséphine, Troisième District.

Service Funèbre.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St Louis, le samedi, 21 septembre, à 8 heures du matin, à la mémoire de feu ANTONIO HERNANDEZ, décédé le 21 septembre 1860. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à la cérémonie. 20sep—3t

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feue *Joséphine Annie Fovenez*, épouse décédée de Théophile Verloin De Gruy, sera célébré vendredi prochain, 20 courant, à 7 heures et demie du matin, à la cathédrale St Louis. Les parents et amis des deux familles sont invités à y assister. 18sept—3t

La Gorge, les Poumons et le Cœur.

LE Dr A. FOLLIN, ancien associé résident du Dr Robert Hunter [illegible] maux de gorge, d'affections pulmonaires et du cœur, [illegible] 18 sep—12t

Grand'Messe solennelle à l'Eglise St-Augustin.

Les dames de cette paroisse feront chanter une Grand'Messe solennelle MARDI, 24 courant, à 7 heures A. M., pour attirer les faveurs du Dieu sur les Etats Confédérés et pour [illegible] M. l'abbé CHALON, chancelier du diocèse, prêchera à cette occasion, un sermon de circonstance. 18sept—3t

USTENSILES DE CAMPAGNE.

250 douzaines POELES variés, à manches courts; 4 balle de SOUFFLOIRES ANGLAISES POUR THE, assorties et étamées; 3 colis CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE, assorties et étamées. En magasin et à vendre par POTHIER & FAUCHEUX, 11sept—1m 83 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

Acier pour machine et Acier fondu.

DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties. 2 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties. A vendre en magasin par POTHIER & FAUCHEUX, 11sept—1m No 83, Vieille Levée.

Dr THURBER, DENTISTE. SALON D'OPERATIONS, 143, rue Royale, Entre St-Pierre et Toulouse.

VIN.—20 barriques vin rouge ordinaire pour famille; 20 demi do do blanc do; 15 barriques de do en magasin et à vendre par V. MAIGNAN, 11 rue St Louis. 20 sept—

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 19 septembre.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui comprennent 13 balles. Reçu 21 balles.

TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée.

SUCRE & MELASSE.—Aucune vente. L'approvisionnement est très faible sur la levée et les prix tendent à la hausse. Une petite vente de sucre blanc clarifié a eu lieu hier à 11 cts la livre.

FARINE—Une vente de 50 barils de superfine à $7 le baril.

GRAINS—Aucune transaction digne de remarque.

SON—100 sacs, à $1 [illegible], et 200 à $1 25 les 100 livres.

BACON—Les épaules se détaillent à 20c, les plats côtés ribbed à 21, et les jambons passés en sucre à 28 c la livre.

PORC—Le mess se détaille à $40 le baril.

GRAISSE—Le prime en tierçon se détaille à 25 cts la livre.

WHISKY—Le rectifié se détaille à 45 cts le gallon.

FOIN—De petits lots de foin de l'Ouest se détaillent à $ [illegible] le tonneau.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 19 septembre 1861.

Reçu aujourd'hui 390 bœufs du Texas, 18 porcs, 58 moutons et 214 veaux. Vendu, 116 bœufs du Texas, 16 veaux. A vendre sur place, 761 veaux, 133 porcs, 146 moutons et 80 veaux. Nous cotons:

Bœufs du Texas, par tête, 1re qualité	20	00	à	45	00
Veaux	4	00	à	11	00
Moutons 1re qualité	4	00	à	5	25
do inférieurs	6	00	à	5	00
Porcs, 1re qualité	13	00	à	13	00
do 2d	—	00	à	9	00
Vaches laitières, par tête, 1re qualité	25	00	à	55	00
[illegible]	—	00	à	25	00

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivée hier.

Steamboat Music, Delarue, Donaldsonville
Steamboat Sallie Robinson, Wehling, Fort Adams
Laurel Hill, Rene, Bayou Sara

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Music, de Donaldsonville, 32 boucauts sucre Foley, Avery & Co—16 do West, Cammack & Co—142 barils mélasse A D Kelly & Co—21 do Leonard & Dessommes—[illegible] sucre, 34 barils mélasse [illegible] De Silva—27 do Tutebone & Taylor—21 do T Lemann—66 do Reichard, Brown & Co—30 boucauts sucre, 15 barils mélasse, 19 demi do do G Sabatier—111 sacs patates et autres articles, à ordre.—Total, 164 boucauts sucre, 455 barils mélasse et 19 demi do do.

Par le steamboat Laurel Hill, de Bayou Sara, 36 barils mélasse, 5 boucauts sucre Roman & Kennedy—5 do F A Gerard—6 barils mélasse Augustin & Thibaut—11 balles coton Levy & Bolter—8 balles laine et autres articles à ordre.

Par le steamboat Sallie Robinson, de Fort Adams, 1 balles coton Levy & Dolt—1 sacs graine de coton A A Maguire—30 barils mélasse A Miltenberger—41 avec articles à ordre.

—Reçu par le Railroad—

Par le chemin de fer de Jackson, de Canton, 5 balles coton Bartley, Johnson & Co—4 du Guff & Sanches & Co—2 de Aby & Gelshing—Total, 11 balles coton.

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan par Bernard Turpin de vins fins, vermouth, eau-de-vie françaises, etc qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures et demie, au magasin No 25 rue Vieille Levée.

DEMANDE DE NEGRES.

ON demande CENT NEGRES pour travailler à des fortifications à un mille au-dessous des Converses sur la ville. Pour les détails, s'adresser à JAMES POWERS, sur les lieux, ou dans la rue des Magasins, No 40, Rotary Free Office. 20 sep—3t

A vendre à l'amiable,

UN CAFE très bien situé, encoignure Jefferson et Levée, avec [illegible] pour lunch et [illegible], à des conditions très avantageuses. 19 sep—2t

Chien trouvé.

Un chien Terreneuve, de couleur noire, ayant un collier au cou. Le propriétaire peut le réclamer en payant les frais de cet avis, chez BERNARD, rue Roman, No 307, entre Laharpe et Columbus.

Cheval trouvé.

Trouvé, lundi dernier, un cheval que le propriétaire peut venir réclamer en payant les frais. S'adresser dans la rue de l'Hôpital, No 18, entre Rampart et Bourbon.

Avis au Public.

AYANT appris qu'une maison dont j'ignore le nom [illegible] Ve L. M. REYNAUD.

VIN ROUGE.—50 barriques bon ordinaire, 20 barriques [illegible] AM. COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

VIN blanc—20 barils, Haut Barsac, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 19 sep 31 et 33 rue Gravier

AVIS.

LES soussignés ayant été nommés par la Secrétaire du Trésor des Etats Confédérés commissaires pour [illegible] CHARLES DERBIGNY, J. D. DENEGRE, } Commissaires. 10 sep—

Grocerie à vendre.

A vendre une grocerie située dans la rue d'Orléans, entre Robertson et Villeré, [illegible] 18sept—3

Demande de Maîtresse de Français.

ON désire une maîtresse de français [illegible] LOBIT, CHARPANTIER & Co, 61 rue de la Douane. 18 sep—6t

Vêtements Confectionnés.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. F. LACAZE, No 190, rue Vieille-Levée, au coin du marché à la Viande, [illegible] CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. [illegible] LAZARD & MICHEL. 196 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande.

Le Dr JULES GOUGUET,

Médecin de la Faculté de Montpellier (France),

A transféré son domicile rue Royale, No 162, près l'encoignure St-Pierre. Nlle-Orléans, 16 septembre 1861. Consultations de six heures à trois. 18 sep—6t

LA SOCIETE existant en cette ville sous la raison de Johns & Dessommes Frères, a été dissoute d'un commun accord le 1er du courant. H. & E. A. Dessommes ayant acheté l'intérêt de M. J. J. Johns, restent chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne société. Nlle-Orléans, 12 septembre, 1861.
J. J. JOHNS
H. DESSOMMES
E. A. DESSOMMES.

En me retirant de la maison de Johns & Dessommes Frères, je recommande mes anciens associés au bon patronage de leurs amis et clients. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de DESSOMMES FRERES pour le commerce d'importation de marchandises sèches, au même local ci-devant occupé par leurs prédécesseurs MM. Johns & Dessommes, encoignure Chartres et Canal. Nlle-Orléans, 12 septembre 1861
H. DESSOMMES,
Ed. A. DESSOMMES,
A. DESSOMMES, en commandite.
13 sept—

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHE, AU COMPTANT.

THEOD. DANZIGER,

A l'encoignure des rues St Philippe et Royale.

Vient de retirer de la Douane, un joli assortiment de nouveautés française et anglaise; une variété de MARCHANDISES SECHES d'automne, telles que popelines, poil de chèvre, mousseline de laine; un assortiment complet de bonneterie, flanelles, cotons blancs du pays et flanelles coton. Le tout sera vendu à bon marché, au comptant. Toile de coton blanc, à 12 cents et demi la verge. 11 sept—

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm. M. Goodrich, Henry Thomas Jr, et A. B. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute à partir d'aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires [illegible] sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. [illegible]
HENRY THOMAS Jr.
A. B. GRISWOLD
WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Gunder sont également un intérêt dans la maison. 16 sept—1m

INDUSTRIE DU PAYS.

L'ATTENTION des facteurs et des planteurs de la Confédération du Sud est appelée sur la *corde* qui se fabrique actuellement à la machine dans cette ville, des chanvre du pays. Nous employons environ 300 ouvriers pour ce genre d'industrie du pays et sommes prêts à fournir de la CORDE D'EMBALLAGE, d'une excellente qualité, aux plus bas prix du marché. On peut voir des échantillons de l'article dans la rue Poydras, Nos 34 et 36.
R. H. KENNEDY & Co.
J. U. HOGER.
18sept—1m

A LOUER.

Au premier novembre prochain, les étages supérieurs de la maison située rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine, dont le rez-de-chaussée est occupé par MM. Ribaux & Reggio. Ce local, à cause de sa porte cochère, sa remise et sa écurie, conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à B. B. MACARTY, No 21, rue Conti. 10 sept—1m

A LOUER,

Une maison à double étage, délicieusement située [illegible] rues Roman et Esplanade, [illegible] JOHN WATKINS, No 200 rue St Claude, ou à H. DE FUENTES & Co. No 61, de la Vieille Levée.

A vendre ou à louer,

Une JOLIE RESIDENCE pour une famille qui veut grande cour, grand jardin et toutes les conditions désirables à bon marché. [illegible] encoignure Claiborne et Bagatelle, No 548, de midi à 4 heures. 17 sep—10t

ALCOOL—25 barils à vendre par B. TURPIN, 27 sep—6t 25 rue Vieille Levée.

DEMANDE DE CUISINIERE.

ON désire prendre à loyer une bonne cuisinière. Une femme de couleur (esclave) serait préférée. S'adresser à la boulangerie, rue de Chartres, entre Dumaine et St Philippe. 18 sep—3t

MOULIN DU GLOBE.

Rue St Pierre, No 183, et Promenade Carondelet, No 17.

En face du Vieux Bassin.

CE MOULIN vient d'être construit. Il est maintenant en pleine opération et peut fournir, au plus courte qualités, de la Farine de Maïs fraîche, Gruau d'Avoine, &c.

Les ordres laissés au moulin, chez MM. Albertson & Hodge, rue de l'Union, No 2, ou à la boîte 63, Bureau de Poste, seront promptement exécutés. 7 sept—

SUCRE.—30 caisses sucre [illegible] FREDERIC AVET, 21 et 23, Vieille Levée.

Liste des lettres françaises

Restant au bureau de la Poste le 20 septembre 1861.

A	
Albine, Mme	Arnault, J. B. G. 2
Amat, Jean	Alloneu, Jean
B	
Baptiste, Mme	Bienvenue, Guinand
Barrière, F. G. Cap.	Briand, George P.
Bequet, Charles	Boudreaux, Jean J.
Bunias, Paul	Bouillon, Frédéric
Bahier, Joseph	Bourdette, G. S.
Baptiste, E. T.	Bordet, Jules
Bellecourt, A.	Brossard, Algire Mme
C	
Champenier, Louis Melle	Courtest, Paulin
Chiers, Blanche Melle	Coudurard, Aloysia Melle
Caulerie, Bernard	Cassé, S. E.
Cassa Lee, Louis	Cruest, F. M.
Chaisy, Charles	Comdet, Paul
D	
David, Jos.	Duboumon, F.
D'Hemécourt, J. D.	Duval, Théod. 2
De los Dorados, L. F.	Dupuis, F. O.
De Cocens, F.	Doreau, Féda A.
De Veuve Henry, Mm.	Dubossens, S. E. Lieut., 2
De Lahoussay, H.	Boucillier, L. M.
De Lahoussay, B. S.	Dellenois, H J 2
Dégace M.	Bouvillier, Claire Mme
Dupuy, D. L.	Dufour, Marie
Digianne, N. A. Lieut.	Dupuis, St-Leon
Digins, Adrien	Dupuy, Chéri Mme
Dodd, Henry	Dupuis, F. O.
Depintz, F. A.	
F	
Fayssoux, Clément S.	Ferdinand, Man'l
Frank, François	Fléchier, Félix
Fabre, S. G.	Fisher, Léopold
G	
Gravois, Pierre	Gros Jos
Garret, Pierre	Gotibeaux, Michel
Gaudet, Louis	Guérin, Louis
Garlette, L. E.	Guidry, Antoine
Gènet, C.	
H	
Hernandez, J. S.	Hot, Pierre
Hernandez, Benito	Herong, Pascal
J	
Jonnensillo, C	Jeffrion, Paul
K	
Kitcher, Alfred	
L	
Laborde, Santo	Lecbrade, Louise Mlle
Lacroix, Sami	Lerouge, Louis
Lagrézeau, Louis	Le Blanc, Siméon
Lallande, Gustave J.	Le Blanc, Anatole
Lalande, rue Crepe	Le Roy, Charles L. Mme
M	
Maurin, Silvestre	Maltrejean, D.
Martin, Antoinette	Masson, Mme
Martoni, Hon. Jos.	Messonier, A Mme (2)
Martry Mr, cola Félicity	Michel, Pierre
Murdie, Jos, rue Marengo	Moisère, J. F.
Manuel, John H.	
N	
Navar, Adolphe	Marie, Amédée
Madara, pharmacien	
P	
Planchard, J. J.	Peyronie, caporal
Planchard, Léonard	Perche, Alexis
Panisse, Mme (aug. Olive)	Pouillett, P.
Pernot, Alexandre	
Q	
Quina, Charles	
R	
Rivier, V.	Rivière, E.
Revue, Madame	Rouville, Benoît
Revel, J. S	
S	
Saley, R.	Sanamede, Che
Sauvinet, T. J.	Simpson, L. Désiré
St Achaud	
T	
Talavret, Edmond	Tajagne, Louis
Trudillo, Frank	Tulane, Paul
V	
Vermeuil, marchand de vin Vinaire, Félix	
Videau, Gr., Alfred	

INITIALES

Darter, care, église Troisième District

J. L. RIDDELL, P. M.

CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS.

Nueva Orleans, el 20 de setiembre 1861.

1 Alpuente, Dr	8 Heydon, José
2 Gaquevich, Ant.	9 Lucich, Anta
3 De Sablo, E J	10 Post, Lorenzo
4 Dominges, Pedro	11 Polo, Juan
5 Del Cristo, L K	12 Ratio Giovanni Bata.
6 Gonzales, A	13 Ugarti Pascual
7 Gurtind, Nicola	14 Santurce, Ig. acio

J. L. RIDDELL, P. M.

Banque des Citoyens.

Banque des Citoyens de la Louisiane,

Nouvelle Orléans, 16 septembre 1861.

AUJOURD'HUI, à 9 heures du matin, à une assemblée des directeurs de cette banque, le président a soumis au Board une copie de la proclamation du Gouverneur de cet Etat, laquelle est datée d'aujourd'hui et recommande aux Banques de la Nouvelle-Orléans de suspendre les paiements en espèces. [illegible]

Résolu que la Banque des Citoyens de la Louisiane adopte la recommandation du Gouverneur de suspendre [illegible]

[illegible]

Par ordre, E. ROUSSEAU, caissier.

AVIS.

Banque des Citoyens de la Louisiane

Nlle Orléans, 16 sept. 1861.

LES personnes qui ont du papier en collection dans cette banque sont averties [illegible]

E. ROUSSEAU, caissier

Banque du Crescent City.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1861.

CONFORMEMENT à la recommandation de son Excellence le Gouverneur de l'Etat, cette Banque suspend les paiements en espèces. Les billets du Trésor des Etats Confédérés sont reçus en dépôt et en paiement de billets escomptés, [illegible]

JULES CASSARD, caissier

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1861.

LES personnes qui ont des billets en collection dans cette Banque sont averties de se retirer de suite, à moins qu'elles ne consentent à recevoir en paiement des billets [illegible]

A. E. KERNION, caissier

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1861.

LES personnes qui ont des billets et des comptes en collection dans cette Banque sont averties et autorisées de retirer à moins qu'elles ne consentent [illegible]

A. MONTREUIL, Caissier.

Dissolution de Société.

LA Société existant en cette ville sous la raison de L. & A. LE BEAU est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. M. ALFRED LE BEAU reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite maison et se servira de la signature sociale comme liquidateur seulement. Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1861.
LOUIS LE BEAU,
ALFRED LE BEAU.
17 sep—6t ou 15j.

GOUVERNANTE.

UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nlle-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc. Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 28. 9sept—1m

90, Rue de Chartres, au 1er Etage.

LEON LAUGRIN, avocat

(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

AYANT établi une correspondance directe avec principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se charge, [en outre des affaires ordinaires devant les Cours de l'Etat], de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France. 14 juin—3m

Découverte du Sud.

Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.

CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle s'y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu.

On peut voir, à l'appui de cette assertion, des certificats de citoyens distingués de l'Etat, chez les principaux pharmaciens de la Nlle-Orléans où la MAIRE RESTORATIVE est en vente.

Manufacture à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas. THOS. THAYER, 4 sept—1m Agent des Etats Confédérés.

AVIS

Nlle-Orléans, 9 septembre 1861.

NOUS prendrons les billets du trésor des Etats Confédérés, en paiement de marchandises ou en règlement de comptes qui nous sont dus, et rendrons en espèces, sur des traites, toute différence n'excédant pas 20 cts du montant payé ou acheté.
JUSTIN CASSERGUE & Co,
Successeurs de S. Nantré & Co,
9 sept—10t 203, rue de Chartres.

A LOUER.

L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magasin et Tchoupitoulas. Ledit magasin sera approprié au genre de commerce du locataire.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis.
Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat cotre, visitant cette ville, de venir examiner leur stock complet et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.
U. LAROUSSINI & Co,
No 137, rue du Canal.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser à Chas U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

Maisons et Terrains à louer.

1re District — 2 lots face à la rue Poydras.

1 maison rue Perdido, entre Johns on et Galvez.
2 do rue Palmire, entre Roman et Prieur.
2 do rue Roman entre Gasquet et Palmire.

2me District,

Un vaste terrain enc. Claiborne et Canal Commodolet.
1 maison à étage, encoignure Douane et Bassin.
1 do attenant et face à la rue Bassin.
1 do encoignure Bienville et Dauphine.
1 do à louer, rue St Pierre No 305.
1 do rue des Marais No 281.
1 do encoignure St Anne et Claiborne.
1 do rue Hospitalière Bourgogne No 50.

3me District.

1 maison à étage, rue Moreau près Morean No 88.
2 do rue des Grands Hommes près Bagatelle, No 376.
1 do rue Grands Hommes près Enghein No [illegible]
1 do à étage, rue des Champs Elysées No 168.
1 do rue do No 173.
1 do même rue No 171.
1 do rue des Français No 15.

Aussi—Plusieurs terrains dans les quatre Districts de la ville, à louer ou à vendre à des prix modérés. S'adresser rue St Charles No 28, à Pre. LACROIX.

VENTES A L'ENCAN.

300 Lots d'habillements d'hiver,

—AUSSI—

50 douzaines chemises blanches et en couleur.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

VENDREDI, 20 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 49,—
300 lots d'Habillements d'hiver.
—AUSSI—
50 douzaines Chemises blanches et en couleurs.
Conditions—Comptant. 18sep

Vins, huile, vermouth, eaux-de-vie, absynthe, bouchons, champagne etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI, 20 septembre 1861, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, au No 25, rue Vieille-Levée—
380 caisses vin rouge Ht-Brion, Médoc, etc.;
150 do huile d'olive;
25 do vermouth, différentes marques;
60 do absynthe Pernod fils;
60 paniers champagne, grandes et demi bouteilles;
[illegible] caisses pruneaux en pots;
250 paniers anisette fine et extra fine;
4 boucauts bouchons;
45 caisses fruits au vinaigre, variantes;
150 do cognac, grandes et 1/2 bouteilles;
4 quarts eaux-de-vie françaises;
50 balles bouchons, réguliers, pointus, et à damejeanne;
Madère, Porto, Xérès, Malaga doux, Liqueurs, Vermicelle, Petits Pois, etc., etc. 19 sept

Eaux-de-vie françaises, pour clore une consignation.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI, 20 septembre courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No 25, rue de la Vieille Levée—
A 25 quarts Cognac, Busse Frères, D
4 huitièmes do do P
4 quarts do do .
5 demi pipes do do ..
Conditions, comptant 19 sept

Pour cause de liquidation.

Meubles! Meubles!

PAR N. VIGNIE, encanteur.

VENDREDI, 20 septembre 1861, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, à l'encoignure des rues St Philippe et Claiborne,—
Lavabos, tables à manger, dito de centre, dito à cartes, lits, armoires, glaces, toilettes, sofas, chaises, berceaux, causeuses, commodes, gardemanger, fauteuils, bureaux, sideboard, tableaux, verrerie, porcelaine, ustensiles de cuisine, &c, &c.
Conditions—Comptant 19 sep

Fonds de grocerie l'encan pour cause de liquidation.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI, 21 du courant, à 3 heures et demie de l'après midi, il sera vendu sur les lieux, rue d'Orléans, entre Robertson et Villeré—
Le fonds de la dite grocerie, comprenant un assortiment général tel que vin, vermouth, absinthe, cognac, huile d'olive, savon, graisse, beurre, sucre, farine, thé, café, amidon, &c, &c. Le tout sera vendu en lots au gré des acheteurs.
Conditions—comptant. 19sept

Vente pour cause de liquidation.

Verrerie, Porcelaine, Cristaux, Faïence, Candélabres, Lampes, Ferblanterie, Installations de magasins, &c, &c.—Sans réserve.

PAR M. BARNETT Jr, Encanteur.

LUNDI, 23 septembre 1861, à 10 heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu au magasin situé rue de Chartres (autrefois Condé) No 198, entre les rues St-Anne et Madison, savoir:

650 lots, composés de cristaux français taillés, verres américains taillés et moulés, porcelaine blanche et dorée, articles de fantaisie, verreries assorties, faïence à cet commune, lampes à camphine et à huile, candélabres et porte-lumières, plaques et en composition, flambeaux, porte-verres, bouquets, vases en verre et porcelaine, terrines et marmites de Marseille.

250 boites et six boucauts verres de Pittsburg et de Boston contenant verres pour barres, jarres à bagues (bleu et blanc) verres à pied pour tables, carafes pour liqueurs et bitters, bocs à pied, sorbets, salières, compotiers, vases à céleri, verres à soda.

Installation de gaz deux grandes vitrières du milieu, cinq vitrines plates pour étalage, étagères, comptoirs, bancs, &c. &c.

Conditions—Pour toute somme au dessous de $300, comptant; au-dessus de $300 soixante jours de crédit avec billets endossés à la satisfaction de l'encanteur. 19sept

VENTES JUDICIAIRES.

Hte Cazes vs Jean Montanez, h. de c. l.

QUATRIEME JUSTICE de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No 24,643—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi, 22 d'octobre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

TROIS TERRAINS situés au faubourg Washington, Troisième Municipalité (aujourd'hui le Troisième District), désignés par les Nos Un, Deux et Trois dans l'îlet No 7, [illegible]

Les dits terrains mesurent, chacun, trente pieds de face [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

20sept—20,29,7,15,22oct R. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—William Maury vs ses créanciers et les créanciers de Maury & Hogg.—No 14,510.—Le Dissolvant, William Maury, ayant, par le présent avis notifié que la cession de ses biens et des biens de Maury & Hogg est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et ceux de la société et ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu au l'étude de Thomas J. Beck notaire public, [illegible]

Par ordre de la Cour, ce 19 jour de septembre 1861. A. D. BEAUDOUX, Député Greffier.
20 sep—20,25,30, oct 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans. [illegible] Mme Mary Seublisky, femme de Saml. Kaiser, vs Saml Kaiser, son mari, dans le 12 avril 1861 [illegible]

Signé le 9 juin 1861. R. K. HOWELL, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, [illegible] de l'Indépendance des Etats Confédérés [illegible]. A. J. VILLERE, Député-Greffier.

Succession de D. H. Jones.—No 15,160.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes intéressées de faire opposition [illegible]

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier.
11 sep—11,20

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs le navire *Marshal*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 4.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI, 26 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal,—Le navire *Marshal*, ses grééments, apparaux, mobilier et embarcations, de 1000 tonneaux. [illegible] Conditions, comptant ou billets Confédérés.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés Nlle-Orléans, 24 août 1861.
G. B. BEVERLEY,
Marshal des E. C.

POUR

AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS

M. PERALTA.

Election au 1er lundi de novembre. 7sep

Auditeur.

MM. les Editeurs de l'Abeille:

Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain.

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District.

MARC DODART

Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain.

SES AMIS.

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.

—ORDRES GENERAUX No 2.—

I.—Conformément à l'ordre général No 33 émanant du Quartier Général de la première division des troupes volontaires de l'Etat, la Légion de la Louisiane se réunira sur la Plaine Requettes, avec armement et équipement complets, pour revue et inspection, samedi 21 courant, à 4 heures P. M.

II.—Le major général compte sur le zèle et l'activité des officiers et espère que les corps composant la Légion sortiront au grand complet.

III.—Les chefs de corps sont chargés de l'exécution de cet ordre et auront à fournir à l'inspecteur de Brigade un rapport complet et détaillé constatant l'état et l'effectif, pour service actif, des corps sous leur commandement.

IV.—Les chefs de corps se réuniront jeudi 19 courant, à 7 heures P. M. à l'Arsenal des Gardes d'Orléans.

Par ordre du colonel, M. AUGUSTIN, Commandant la Légion.

CHAS. A. CASTILLO, Quart-Maître et Adj-Maj. Comdt.
18 sept—4t

EDUCATION.

UN français, licencié ès-sciences de la faculté de Paris, qui, pendant cinq années a été professeur dans les collèges de Paris et de Londres, et pendant six années dans ceux d'Amérique, désire ouvrir dans une des paroisses de la Louisiane, une école dans laquelle il enseignera toutes les branches d'une éducation élémentaire ou supérieure, classique ou industrielle. Si quelques pères de familles désirent s'entendre, afin de profiter de l'occasion qui leur est offerte pour continuer ou compléter l'éducation de leurs enfants, ils sont priés d'adresser à plus amples renseignements à M. Henri Des Bordes, principal de l'école supérieure du Second District, ou aux Bureaux de l'Abeille.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS est par le présent donné, que l'élection annuelle de douze Directeurs pour l'année suivante, aura lieu au Bureau, le lundi 7 octobre courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS.

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 29 août 1861.

MR. GEO. L. BRIGHT, avocat, ayant été dûment nommé percepteur de ce Board, à sa séance du 27 courant—

Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à percevoir, réclamer ou poursuivre toutes les dettes et obligations dues à l'ancienne corporation des différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.

Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.

Par ordre du Board. G. DE BUYS, Secrétaire.

J. R. Jaffray & Co,

7, St. MILDRED'S COURT, Londres, (Angleterre).

Agent, M. J. V. DURAND, à Carondelet, au premier Nouvelle-Orléans.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 22 septembre 1861.

Avant-dernière représentation des ZOUAVES FRANÇAIS sous la direction du caporal Frederich, partant pour Richmond et pour le siège de la guerre.

Première représentation DES GRENADIERS DE LA REPUBLIQUE drame vaudeville en deux actes, de MM. Coguard Frères.—1er acte—LE FILS DE [illegible]—2me acte—LE NOBLE ET LE ROTURIER.

A la demande générale, immense succès—La reprise de LES FOLIES DRAMATIQUES, pièce en 4 parties de M. Clairville—1re partie, Prologue—2me partie—CARACALLA, tragédie grecque en vers, par M. Alexandrin Lamoë, Poète du bon sens—3me partie—LES INFLUENCES DE LA FATALITE, sur une FAMILLE DIVISEE PAR LE MALHEUR, drame moderne et humanitaire, à fioles lacrimogènes, par M. Citrouillard, élève de l'école des Casseurs et Dramaturges du littéraire.—4me partie—LES BERGERS D'ARCADIE, Pastorale Mythologique, Ballet récitatif, mêlé de récitatif explicatif.—Le jeune POPOTTE représentera CUPIDON et dansera son grand pas échevelé.

Pour la 2me et dernière fois L'APOTHEOSE DE LA CONFEDERATION DU SUD—L'ESPAGNE—LA FRANCE—L'ANGLETERRE y seront représentées par la Force—Le Génie—L'Industrie.

Plus de 60 personnages, hommes et femmes, y figureront dans ce superbe tableau.

A l'école pour la dernière représentation LES SALTIMBANQUES grand vaudeville en 3 actes et de Nouveaux Exercices par les TIRAILLEURS DE LA LEGION FRANÇAISE.

Ouverture à 7 heures—levée du rideau 7 heures et demie précises.

Les ouvertures du vendredi au dimanche inclus, de 9 heures à 3 heures. 18 sept

THEATRE DE L'OPERA.

La représentation qui devait avoir lieu hier soir est renvoyée à lundi prochain, 23 courant.

LUNDI, 23 SEPTEMBRE 1861.

Représentation extraordinaire donnée par les TIRAILLEURS D'ORLEANS au bénéfice des Volontaires Louisianais au siège de la guerre.

LE BOURREAU DES CRANES,

Vaudeville en 2 actes de Lefargue et Siraudin

L'INSURRECTION.

Prologue de JUAN, drame en 5 actes et en vers, de M. L. P. Canonge.

MICHEL ET CHRISTINE,

Comédie-vaudeville, de Scribe

TROMB-AL-CAZAR.

Ordre bouffe en un acte.

Représentation d'Amateurs,

AU PROFIT DU FREE MARKET,

AU THÉATRE DE L'OPÉRA,

Jeudi soir, 26 du courant.

On jouera le célèbre drame de RICHELIEU or THE CONSPIRACY et la comédie de HIS LAST LEGS.—Un excellent orchestre exécutera des morceaux choisis. Les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs:

Thomas Murray,	H. Bier,
Gardner Smith,	D. J. Ricardo,
C. F. Schmidt,	J. B. Fress,
C. Bienvenu,	Jos. T. W. Collens,
W. P. Vincent,	C. W. Culbertson,
S. M. Turnbull,	W. M. Perkins,
Gerard Stith,	W. P. Bakhans,
L. F. Forstall,	J. M. Macklins,
Jas. Beggs,	W. P. Hodgkins,
J. B. Leefe,	James Doyle,
H. H. Dentzel,	S. Gardière,
G. D. Ferrier,	Paul W. Collens,
E. C. Kelly,	J. L. Warner,
A. Bonsousquie,	E. V. Fassman,
J. Pemberton,	P. R. Wood,
John Tarpin,	Josiah Cole

Prix du billet, $1 50. A vendre par les directeurs et au courtoir qui sera ouvert mardi, mercredi et jeudi, 24, 25 et 26. Les personnes qui achèteront des billets au dehors, pourront avoir des places en s'adressant au contrôle.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie du soir. Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Pour une semaine seulement.

AUJOURD'HUI

MACARTHY, le comédien de l'Arkansas, et de mademoiselle LOTTIE ESTELLE, qui donneront une série de soirées musicales. Des morceaux d'excentricités et d'un genre particulier, de scènes etc.

Entrée—50 cts, galeries pour gens de couleur, 25 cts. Les portes seront ouvertes à 7 heures. 19 sept—6

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.

19 septembre 1861.

Ordre général No 3.—L'ordre général No 2, [illegible] et l'inspection de la Légion de la Louisiane devant avoir lieu sur la Plaine des Requettes est révoqué.

La revue aura lieu au côté sud de la rue du Canal, à 4 heures, le même jour. La droite de Brigade appuyée sur le côté est de la rue du Canal.

Par ordre de NUMA AUGUSTIN, Colonel Commandant.

L. C. SUNCKEN, A. A. A. G.

LEGION FRANÇAISE.

Ordre No 48.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1861.

Conformément à l'ordre général No 3 du Quartier-Général de la Légion de la Louisiane, toutes les compagnies de la Légion Française se réuniront, ainsi que la Compagnie Suisse, samedi, à l'heure de la Partie Civile, à trois heures précises de l'après-midi, mardi prochain, 21 du courant, pour la revue d'inspection du général John L. Lewis—Uniforme complet AVEC shako, ceinture, couvre-nuque et gants blancs. En outre présences de rigueur pour—Pour des raisons que chacun comprendra, le Chef de Bataillon insiste sur la plus grande ponctualité de la part des membres.

ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.

CH. LAFFON DE LADEBAT, Adjudant-Major.

19 sep—2t

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les capitaines des différentes compagnies du bataillon sont prévenus que l'ordre du jour d'hier [illegible]

Il sont priés par avance, de faire en sorte qu'il ne se trouve aucun soldat qui ne soit pourvu de guêtres blanches et qu'il ne soit muni de sa [illegible].

Les différentes compagnies du corps devront se trouver rendues dans l'ordre de bataille [illegible]

Dans les circonstances actuelles, la direction croit inutile de recommander aux membres [illegible]

Les membres du corps qui, par un motif quelconque, se seraient depuis peu dérobés à leurs devoirs, sont priés [illegible]

Par ordre du commandant FERRIER, Le capitaine adjudant-major, BROGNIET.

20 sep—2t

BATAILLON BEAUREGARD.

Chasseurs de la Louisiane—Attention.

—Ordre No 16—

Conformément à l'ordre général No 3, émanant du Quartier Général du Bataillon, les membres de la Compagnie des CHASSEURS DE LA LOUISIANE sont notifiés de se réunir à leur arsenal samedi, 21 du courant, à 3 heures précises de l'après-midi, en grande tenue et équipement complet pour être passés en revue et inspection.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine, F. TAQUINO, sergent-major

Deuxième Compagnie des Chasseurs à pied de la Louisiane.

Conformément aux ordres généraux No 2, la Compagnie prendra les armes, avec armement et équipement complets, samedi 21 courant, à 3 heures P. M. précises.

Par ordre du capitaine Simon Meilleur.

20 sept—2t CHS. LAUDUMIEY, Sergent Major.

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans.

Service actif immédiat pour l'Etat

Les cadres de cette Compagnie n'étant pas complets, les jeunes gens désireux de prendre du service actif sont priés de venir s'enrôler à la Loge de l'Etoile Polaire encoignure Amour et Histoire, de midi à 2 heures P. M. Equipement complet fourni. 20 sep—3t

Batallon de Cazadores Españoles de N.-Orleans, No 73.

En virtud de la orden especial No 33 del Cuartel General de la Legion, las compañías que componen este cuerpo se reunirán el sábado 21 del corriente, en la plaza de Washington, á las 3 de la tarde, para la *Revista é Inspección* que debe pasar á los cuerpos el mayor general Lewis, en el lugar que se designe.

Los Señores capitanes presentarán todo la fuerza posible de sus respectivas compañías, debiendo asistir á esta formación todos los que las componen tengan o no armas y uniformes, pues el objeto de ella es para saber el estado en que se encuentran los cuerpos voluntarios de la milicia.

De orden del comandante.—El ayudante

20sept—2 G. SEGUI Y GAHONA.

Régiment des Native Guards.

Les capitaines du régiment des Native Guards sont convoqués pour AUJOURD'HUI à six heures P. M., à la salle de l'Economie, rue des Ursulines, entre Villeré et Marais. FELIX LABATUT, Colonel.

20sept—1

GARDE SUISSE.

Par ordre supérieur, la compagnie s'assemblera à l'Arsenal, samedi 21 du courant, à deux heures P. M., en grande tenue, gants blancs, guêtres, couvre-nuque et giberne, pour assister à la revue de sa brigade.

Il est de toute urgence que pas un membre ne fasse défaut.

20 sep—2t LE CAPITAINE.

GARDES DE L'ESPLANADE.

La compagnie des Gardes de l'Esplanade prendra les armes et se réunira à la salle d'armes, pour revue et inspection, samedi 21 du courant, à quatre heures moins un quart P. M. très précises. Armement et équipement complets, avec shako, gants blancs.

Par ordre du capitaine.

20 sep—2t J. J. F. MASSICOT, sergent-major

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.

NLLE-ORLEANS, le 19 sept. 1861.

Ordres de Service No 7.

Conformément à l'ordre général No 3, émanant du Quartier Général de Brigade, le Régiment prendra les armes et se réunira à la salle d'armes, pour revue et inspection, samedi 21 du courant, à 3 heures P. M. très précises. Armement et équipement complets, avec shako, guêtres et gants blancs [illegible]

CHS MASSIEU, Lieutenant colonel commandant.

E. PUBOR, adjudant major

18sept—3

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Escadron de Cavalerie.

Les membres faisant partie de l'escadron sont convoqués extraordinairement pour VENDREDI soir, 20 courant, à 7 heures précises, pour affaires très-importantes.

On se réunira chez M. Catalogne, encoignure Royale et Française.

Il n'y aura pas d'exercice.

Le commandant espère que tous les signataires du corps, présentant la nécessité de montrer au peu d'assiduité qu'ils ont montrée jusqu'à présent, se rendront avec empressement au lieu du rendez-vous.

Par ordre du commandant. PELLEGRIN.

[illegible]

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquino), Rue de la Nouvelle Levée, No 76, Entre les rues Poydras et Lafayette.

A constamment des biscuits Cracknell et [illegible]